



Bulletin trimestriel d'information de la qualité de l'air en région Centre

Edito

Dernier maillon législatif du "Grenelle de l'Environnement", la loi Grenelle II vient d'être adoptée par le Parlement.

Elle décline les moyens d'atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle I, avec un ensemble de mesures touchant à la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, le verdissement de la production industrielle... Au sein de ce vaste dispositif, plusieurs articles concernent l'énergie, le climat et la qualité de l'air. Il s'agit notamment, en optimisant notre maîtrise énergétique, de réduire les émissions polluantes à l'atmosphère et les rejets de gaz à effet de serre.

Ces ambitions auront des implications concrètes à l'échelle des territoires, avec la mise en place de Schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) voués à se substituer aux PRQA en leur intégrant les dimensions climatique et énergétique, et les PCET (Plans climat-énergie territoriaux).

En région Centre, cette nouvelle approche dans la lutte contre la pollution et le changement climatique va pouvoir s'appuyer sur la surveillance continue de la qualité de l'air réalisée par Lig'Air. Le travail d'inventaire des émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre conduit récemment par notre association (voir notre numéro 52) sera lui-aussi d'un apport déterminant, dans la phase d'état des lieux, préalable indispensable à la définition des grandes orientations du schéma régional, et pour l'élaboration de celles-ci.

DOSSIER

Air, climat et énergie



Adoptée le 30 juin, la loi dite "Grenelle II" comporte un important volet relatif à la qualité de l'air mais également aux gaz à effet de serre et à l'énergie, désormais étroitement associés au sein de plusieurs nouveaux dispositifs dont les Schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) et les Plans climat-énergie territoriaux (PCET).

On connaissait les PRQA (Plans régionaux pour la qualité de l'air), les PPA (Plans de protection de l'atmosphère), le Plan particules (issu du Plan national Santé-Environnement)... tous dédiés à la qualité de l'air et motivés par une préoccupation essentiellement sanitaire.

Avec la Loi Grenelle II, l'ambition s'élargit. "Le Grenelle II, explique

Nicolas Forray, directeur de la Dreal Centre*, consacre la reconnaissance du lien indissociable entre nos modes de consommation énergétique et la qualité de l'air, dans la double dimension sanitaire et climatique de celle-ci."

L'un des objectifs du législateur est ainsi de mieux articuler des politiques hier partiellement dissociées, dans une perspective à moyen et long terme.

"La difficulté de l'exercice, poursuit N. Forray, c'est que l'on combine désormais trois complexités, en passant du mono-thématique au pluri-thématique. Jusqu'alors, on traitait chaque problème isolément. La connaissance acquise doit nous permettre désormais de les appréhender d'une manière globale.".../...



.../...

Cette nouvelle approche était indispensable. *“D’abord parce que la consommation énergétique, notamment d’énergies fossiles, est le premier facteur de la pollution de l’air et de l’émission de gaz à effet de serre. Ensuite parce qu’on ne pourra pas se contenter, par exemple, de simplement maximiser les économies d’énergie. Nous devons nous préparer à une véritable rupture technologique, voire une rupture de mode de vie, qui signifieront des changements profonds tant dans la production et la consommation d’énergie que dans la conduite de nos sociétés, tout en essayant de répondre de manière différente aux besoins de bien-être de chacun.”*

Rappelons que l’Europe s’est fixé un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d’ici 2050, le “facteur 4”...

Une élaboration partagée

Avec le Grenelle II, outre de nouvelles dispositions légales en matière énergétique, notamment**, c’est tout le disposi-

tif mis en place pour la protection de l’air qui se trouve renouvelé. Première innovation, la création de Schémas régionaux climat-air-énergie. Copilotés par l’Etat et le Conseil régional, ils se substitueront au PRQA tout en en élargissant le champ. *“Il s’agit de véritables cadres de planification, explique N. Forray, définissant des cibles d’actions sur la base d’une identification précise des problématiques régionales.”*

Les collectivités de plus de 50 000 habitants devront, par ailleurs, définir un Plan climat-énergie territorial, déclinaison opérationnelle des orientations du Schéma régional.

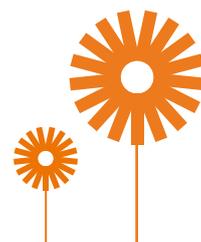
“A des degrés divers, précise N. Forray, de nombreux autres dispositifs seront directement impactés, tels les Plans de protection de l’atmosphère (PPA), les Plans de déplacements urbains (PDU), les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Plans locaux d’urbanisme (PLU)... L’objectif final est bien, en effet, une mise en cohérence et une convergence des politiques publiques en matière de climat, d’air et d’énergie, avec des incidences très concrètes en termes de consommation raisonnée de l’espace,

de politique de déplacement, d’économie d’énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique...”

Un chantier immense, qui requerra la participation de tous. *“La démarche du Grenelle, conclut N. Forray, a impliqué tous les acteurs socio-économiques. Cette volonté d’élaboration partagée présidera à la conception des nouveaux documents. Le public lui-même sera consulté avant l’adoption des Schémas régionaux.”* ☒

* Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (ex-DIREN, DRIRE et DRE)

** Nouvelles normes thermiques pour les bâtiments, nouveaux financements en faveur des transports collectifs, aide au développement des véhicules électriques, soutien aux énergies renouvelables (avec notamment un Schéma éolien dans chaque région)...



“Une réorientation profonde et générale”



Nouveau président de Lig’Air, Gilles Deguet est vice-président du Conseil régional du Centre chargé de l’Agenda 21, de l’énergie, du climat et de l’environnement (volets “eau”, “air” et “déchets”). Il évoque les dispositifs régionaux en faveur de l’air, de l’énergie et du climat.

QUEL BILAN PEUT-ON TIRER DU PREMIER PLAN RÉGIONAL DE LA QUALITÉ DE L’AIR (2002-2007) ?

Le PRQA s’intéressait à deux problématiques essentielles, la pollution diffuse, dont l’ozone constitue le problème majeur, et les pollutions ponctuelles.

Pour celles-ci, le bilan est assez positif. On a enregistré une baisse des émissions de composés organiques volatils (COV). De même les émissions de plomb ont-elles été réduites. Il s’agit là essentiellement d’émissions industrielles localisées, plus faciles à suivre et à traiter. Pour l’ozone, polluant secondaire dont l’apparition dépend aussi des conditions climatiques, le problème reste entier. Il faut agir sur ses précurseurs, émis notamment par l’automobile, mais des actions localisées n’ont pas d’effet immédiat. Une grande partie de l’ozone en région Centre vient en effet de la région parisienne. La question de l’urgence d’une diminution globale de la place des transports routiers (également émetteurs de particules fines et d’oxydes d’azote) est aujourd’hui posée.

QUELLES SONT LES ORIENTATIONS DU SECOND PRQA ADOPTÉ EN FÉVRIER DERNIER ?

Dans la continuité du premier PRQA s’agissant de l’amélioration des connaissances sur la qualité de l’air et ses effets, ce second PRQA aborde des thématiques nouvelles : la modélisation, qui permettra de mieux caractériser et comprendre la pollution de fond et d’anticiper les phénomènes, le volet santé, avec des cartes d’exposition et des études sur les effets sanitaires de la pollution, ainsi que la question de l’air intérieur.

Le PRQA identifie des actions, avec un porteur défini et des indicateurs de suivi. La Région n’a pas, en tant que telle, compétence sur la plupart des émetteurs de pollution, mais elle souhaite impulser et soutenir des actions s’inscrivant dans les orientations du PRQA. Dans un souci de cohérence, elle va articuler ses différents dispositifs d’aide et de contractualisation avec celles-ci.



Surveillance et inventaire des émissions, socles du futur Schéma régional climat-air-énergie

La nouvelle approche législative des problématiques liées à l'air, au climat et à l'énergie donne une singulière pertinence tant au travail de surveillance de la qualité de l'air mené en continu par Lig'Air, qu'à l'inventaire des émissions réalisé il y a peu.

Sur le plan de la qualité de l'air, cette surveillance des substances réglementées sur les cinq dernières années sera en effet un élément essentiel dans la réalisation de l'état des lieux voulu par les futurs schéma (SRCAE).

Quant à l'inventaire des émissions, démarche volontaire de Lig'Air, qui concerne onze polluants dont trois gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote, qui représentent 95 % des GES),

il devrait être lui-aussi particulièrement utile pour accompagner les politiques publiques en matière de lutte contre le réchauffement climatique, à l'heure où tous les secteurs d'activité vont se voir demander d'importants efforts de réduction des consommations énergétiques et des rejets de gaz à effet de serre qui leur sont liés.

Très précis (l'évaluation des émissions est réalisée à l'échelle du kilomètre carré), l'inventaire est un outil qui offre une vision globale des problématiques et pourrait être utilisé pour élaborer et tester divers scénarios.

Après avoir finalisé l'inventaire 2005, Lig'Air a lancé son actualisation pour l'année de référence 2008. ☒

QUELLES SERONT LES PRIORITÉS DE LA RÉGION DANS L'ÉLABORATION DU SRCAE PUIS DE SON PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL ?

L'actuel PRQA va se fondre dans le SRCAE, qui devrait en reprendre les objectifs sur l'air et y ajouter le climat et l'énergie. Il s'agira d'un document général d'orientation copiloté par l'Etat et la Région.

Nous travaillons aussi à notre PCET, pour l'intégrer au Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire prévu pour fin 2011. Il s'agit de réorienter en profondeur tous les modes de vie, de production, de transport, pour prévenir les dérèglements climatiques et la raréfaction des matières premières.

Ce PCET possède deux dimensions.

D'abord les activités propres à la collectivité, sur lesquelles elle a une action directe... Ainsi, par exemple, l'isolation des 102 lycées régionaux constitue un énorme enjeu tant en termes énergétiques que d'émissions de gaz à effet de serre. Nous voulons adopter dès aujourd'hui les normes les plus exigeantes pour ne pas entrer dans un processus de réhabilitations à répétition.

L'action territoriale est la seconde dimension. Pour qu'elle soit cohérente et efficace, notre plan devra, autant que possible, être partagé par les autres collectivités elles-mêmes amenées à se doter d'un PCET.

Nous souhaitons associer le plus grand nombre à la réflexion dès la phase diagnostic, pendant laquelle nous utiliserons les inventaires régionaux réalisés par Lig'Air.

EN BREF

POUR S'Y RETROUVER

→ Plan régional de la qualité de l'air (PRQA)

Issus de la loi sur l'air de 1996, les PRQA avaient pour objectifs, à l'échelle régionale, de mieux connaître la qualité de l'air, mieux évaluer l'impact des pollutions et de définir un cadre général d'actions.

Le second PRQA de la région Centre, adopté début 2010, verra ses objectifs intégralement repris dans le futur SRCAE en 2011.

→ Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE)

Dispositif issu de la loi Grenelle II, le SRCAE a pour vocation d'articuler les objectifs nationaux et internationaux sur le climat, l'air et l'énergie avec les enjeux régionaux.

C'est un cadre stratégique pour les actions des collectivités territoriales à l'échelle de leur région administrative. Sa mise en place est copilotée par l'Etat et la Région.

→ Plan climat-énergie territorial (PCET)

Les PCET sont les programmes d'actions des collectivités en matière de climat et d'énergie. Ils doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE, dont ils sont les déclinaisons opérationnelles. Plusieurs types de collectivités doivent en élaborer : Régions, Départements, Communes et Groupements de communes de plus de 50 000 habitants.

→ Plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Les Plans de protection de l'atmosphère définissent les objectifs permettant de ramener les concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites fixées par la réglementation. Ils concernent, en région Centre, les agglomérations d'Orléans et Tours (+ de 250 000 habitants).

→ Plan régional santé-environnement (PRSE)

Le Plan National Santé Environnement (PNSE 2009-2013), s'intéresse à la qualité de l'air notamment via son "Plan Particules", qui prévoit plusieurs mesures de lutte contre les particules fines, avec un objectif de réduction de 30 % d'ici 2015. Sa déclinaison régionale (PRSE) est en cours de finalisation.

C'est l'indice Atmo (qualité de l'air mauvaise) correspondant à la journée du 4 juin 2010 à Dreux. La pollution à l'ozone en est la cause.

Les autres agglomérations de la région Centre ont, pour leur part, atteint le même jour l'indice maximal de 7 (qualité de l'air médiocre) pour la même raison.

Trois autres épisodes de pollution ont été enregistrés au cours du deuxième trimestre 2010.

L'un par les particules en suspension, du 14 au 15 avril, entraînant des indices 6, et les deux autres à l'ozone : du 3 au 5 juin et du 24 au 29 juin.

Concernant les particules en

suspension, la valeur limite journalière a été dépassée sur quelques stations mais les concentrations n'ont pas atteint le seuil d'information fixé à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3/24\text{h}$.

Pour l'ozone, le seuil d'information ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$) a été dépassé à Dreux et Orléans, respectivement les 4 et 28 juin, sans toutefois déclencher la procédure d'information et de recommandations. En effet, Dreux n'est pas, à l'heure actuelle, une zone soumise à arrêté préfectoral et, sur Orléans, une seule station de surveillance a dépassé le seuil d'information alors que l'arrêté en exige deux.



Prévisions des indices de la qualité de l'air, le 04/06/10 (sources : Ocarina / Prév'Air)

Zone surveillée	Indices ATMO et Indices de la Qualité de l'Air			Les dépassements de seuils				
	Du trimestre			Du trimestre			Depuis le 01/01/10	
	Indices majoritaires pendant le trimestre	Maxima des indices	Dates de ces maxima	Ozone O ₃ - Seuil de protection de la santé humaine $120 \mu\text{g}/\text{m}^3/8\text{h}$	Ozone O ₃ - Seuil d'information $180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$	Dates de ces dépassements	PM ₁₀ - Valeur limite $50 \mu\text{g}/\text{m}^3/24\text{h}$	Nb de jours autorisés par an
► Blois	4	7		13			4	35
► Bourges	4	6		14			3	35
► Chartres	4	7		10			5	35
► Châteauroux	4	6		15			3 (max des 2 stations)	35
► Dreux	4	8	04/06	10	1	04/06	6	35
► Montargis	4	7		17			6	35
► Orléans	4	7		19	1	28/06	7 (max des 3 stations)	35
► Tours	4	6		17			9 (max des 3 stations)	35
► Vierzon	4	7		16			3	35



Actus

Conseil d'administration

Lig'Air a un nouveau président depuis le 22 juin 2010. Il s'agit de Gilles Deguet, vice-président à la Région Centre, chargé de : Agenda 21, énergie, climat, environnement (eau, air, déchets).

Réseau technique indicatif

Dans le cadre de l'extension géographique de la surveillance définie dans le PSQA (Programme de surveillance de la qualité de l'air), la station mobile a réalisé les campagnes printanières sur La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), Loches et Chinon (Indre-et-Loire).

Etudes

• La campagne 2010 de surveillance des dioxines et fu-

ranes autour de l'incinérateur d'Orléans a été menée en mars et avril.

- Le recrutement des treize établissements accueillant du jeune public pour la campagne nationale de surveillance de la qualité de l'air intérieur des crèches et écoles 2010-2011 est finalisé.
- Les résultats de l'inventaire des émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre en région Centre, pour l'année de référence 2005, sont disponibles sur le site internet de Lig'Air.

Réseau technique permanent

Une surveillance des pesticides a été conduite du 6 avril au 5 juillet.

Communication

- Participation de Lig'Air aux Journées Développement Durable les 29-30 mai à Orléans.
- Lig'Air accueillera toutes les Associations de surveillance de la qualité de l'air (ASQA) du territoire Français à l'occasion des Journées techniques de l'air qui se dérouleront du 12 au 14 octobre prochain à Orléans.
- Le MEEDDM (ministère chargé de l'écologie) publie "l'Environnement en France - Edition 2010". Les travaux de Lig'Air y sont mis en relief dans le cadre d'un article consacré à la surveillance des pesticides (p. 32).

La lettre de Lig'Air - avril - juin 2010

3, rue du Carbone 45100 Orléans -
Tél. 02 38 78 09 49 - Fax 02 38 78 09 45 -
Courriel : ligair@ligair.fr - www.ligair.fr -
Directeur de la publication : Patrice Colin
Rédacteur : Jean-Louis Derenne -
Conception Réalisation : Force Motrice
Crédits photos : Derenne Com - Lig'Air
Tirage : 1 000 exemplaires
N° ISSN : 1772-1199

